

Appel à consultance audit financier pour le projet Archipel **- Termes de références -**

Entité : Prison Insider

Objet : Audit du Projet : Archipel - Travailler en France à la construction de ponts entre organisations œuvrant pour le droit et la dignité des prisonniers ordinaires dans le monde

Période à auditer : 01/03/2021 au 29/02/2024

Date limite de dépôts des offres : 15/10/2023

Date estimée de démarrage : 01/03/2024

Lieux de l'audit : 100 rue des Fougères, 69009 Lyon (l'ensemble des pièces justificatives du projet sont mises à la disposition de l'auditeur à cette adresse)

Sommaire

I. AVANT-PROPOS	2
II. DESCRIPTION DU PROJET	2
III. OBJECTIF DE L'AUDIT	5
IV. ORGANISATION DE L'AUDIT	5
IV1. METHODOLOGIE ET APPROCHE DE L'AUDIT	5
IV2. LIEU D'INTERVENTION	5
V. DEROULEMENT ET ETENDUE DE L'AUDIT	5
V1. REUNION DE CADRAGE AVEC L'AUDITEUR	5
V2. LA REALISATION ET LA RESTITUTION DE L'AUDIT FINANCIER	6
VI. RAPPORTS A FOURNIR	6
VII. DOCUMENTS DE REFERENCE	7
VIII. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE	7
IX. TRAITEMENTS DES APPLICATIONS	7
IX.1 EVALUATION DES APPLICATIONS	7
IX.2 BUDGET	8
X. ENVOI DES OFFRES	9
XI. ANNEXES	10
XI.1 BUDGET DU PROJET	10
XI.2 LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER	13

I. Avant-propos

Prison Insider est une plateforme de production et de diffusion d'informations sur les prisons dans le monde. Son objectif est d'informer, comparer et témoigner sur les conditions de détention au regard des droits fondamentaux. Son travail contribue à lutter contre la torture et à prévenir les violations des droits humains. Prison Insider recense et vérifie les informations disponibles ; produit des informations, des connaissances et des savoirs et les rend accessibles au plus grand nombre (vulgarisation, diffusion, traduction, ...). Prison Insider développe, mobilise et anime un réseau diversifié d'acteurs impliqués à travers le monde. Sa finalité est de donner les moyens d'agir.

II. Description du projet

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	300 000 €
Lieux	France entière : Région Rhône-Alpes, Île-de-France. Europe, Afrique
Objectifs de l'action	<p>Objectif Global : Structurer un mouvement pour la défense des droits et la dignité des personnes détenues dans le monde impliquant des OSC françaises travaillant à l'international et détentrices d'informations relatives aux prisons.</p> <p>Objectifs Spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire une communauté d'échange et de pratiques avec les OSC partenaires pour documenter les conditions de détention et de traitement dans le monde. (COLLABORATION) • Mettre en place des processus fonctionnels de collecte, de vérification et de mise en forme des informations sur les conditions de détention dans le monde. (PRODUCTION) • Mettre en place des processus fonctionnels de valorisation et de diffusion des connaissances produites pour maximiser l'impact social de l'information. (DIFFUSION et IMPACT)
Bénéficiaires directs	Le projet a pour bénéficiaires directs les OSC partenaires qui sont au nombre de cinq. Il s'agit de la Coalition mondiale contre la peine de mort, la Fédération

P R I
INSIDER
S O N

	<p>internationale des ACAT, d'Ensemble contre la peine de mort, de la Plateforme Droits de l'Homme et de Planète Réfugiés-Droits de l'Homme. Les OSC à l'international membres et affiliés des partenaires sont aussi directement concernés par le projet. D'autres OSC sont susceptibles d'être intégrées au projet de façon complémentaire, notamment COPE Network.</p> <p>Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 80 personnes.</p>
Bénéficiaires indirects	<p>Les bénéficiaires indirects regroupent un ensemble hétérogène d'acteurs et de citoyens : les personnes détenues, leurs familles et leurs proches ; les membres des OSC partenaires, leurs publics ; les praticiens actifs sur la question de la prison ; et le public général constitué du lectorat du site de Prison Insider.</p> <p>Le nombre de bénéficiaires indirects est estimé à 146 000 personnes (en incluant le lectorat sur site en chiffres pondérés)</p>
Résultats attendus	<p>R.1 : Les liens entre les OSC françaises partenaires sont consolidés. Elles s'engagent ensemble dans un travail collectif autour d'objectifs partagés. (COLLABORATION)</p> <p>R.2 : La production et le transfert régulier d'informations de qualité à Prison Insider est facilité par des processus de collecte et de mise en forme mis en place avec les OSC. (PRODUCTION)</p> <p>R.3 : L'action des OSC est soutenue et la connaissance qu'elles produisent est valorisée par la diffusion à grande échelle des informations collectées. (DIFFUSION et IMPACT)</p>
Activités principales	<p>A.1.1 Accompagnement dans la préparation des rencontres collectives : discussions bilatérales entre PI et les OSC partenaires</p> <p>A.1.2 Rencontre avec les OSC partenaires à Paris pour échanger sur la construction et la mise en place de processus de travail et d'outils collaboratifs</p> <p>A.1.3 Deux rencontres avec les OSC partenaires et leurs membres pour échanger sur le processus de travail en coopération et planifier un cadre de travail pour la production d'information</p> <p>A.1.4 Retour expérience de PI et des OSC partenaires des contributions mutuelles au projet et du processus de travail</p>

	<p>en coopération</p> <p>A.1.5 Co-construction des processus de production d'information avec les OSC partenaires. Consultation sur des outils à développer</p> <p>A.2.1 Partage et la mise en forme des informations relatives aux prisons déjà disponibles auprès des OSC</p> <p>A.2.2 Production de supports de travaux et d'outils adaptés : guides, grilles de questions pour les études comparées et conception du formulaire de remplissage automatique (développement informatique)</p> <p>A.2.3 Deux temps de formations avec des OSC partenaires et de leurs membres aux outils (Europe et Afrique)</p> <p>A.2.4 Production collective de connaissances :</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>A.2.4.1 Production de connaissances à partir d'informations diversifiées à intégrer dans 5 à 10 fiches-pays (à la suite de la consultation des OSC partenaires et de l'identification des risques/opportunités pour chaque membre local)</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>A.2.4.2 Production de deux études comparées sur les thèmes définis en année 1 avec les OSC partenaires.</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>A.2.4.3 Production de connaissances sous des formats diversifiés (actualités, multimedia, témoignages, productions journalistiques)</i></p> <p>A.2.5 Traduction des supports de travaux et des productions (FR, EN et ES)</p> <p>A.3.1 Accompagnement de PI et des OSC partenaires dans une réflexion sur le rôle et l'impact social de l'information à travers le cas des informations diffusées par PI dans le cadre du projet</p> <p>A.3.2 Diffusion des informations relatives aux prisons déjà disponibles auprès des OSC</p> <p>A.3.3 Diffusion des nouvelles productions</p> <p>A.3.4 Retour d'expérience sur l'impact de l'information diffusée et de l'utilisation faite par les OSC partenaires et leurs membres de la connaissance produite dans leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer</p> <p>A.3.5 Optimisation du moteur de recherche du site de</p>
--	---

	Prison Insider A.3.6 Conception, mise en ligne, prise en main d'un module interactif multimédia sur le site de Prison Insider A.3.7 Exploitation des données de référencement et des statistiques du lectorat du site A.3.8 Evaluation sur l'impact de l'information
--	---

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Prison Insider, financé à hauteur de 60% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Prison Insider pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant.e proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement au siège de Prison Insider, au 100 rue des Fougères, 69009 Lyon.

V. Déroulement et étendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

VI. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par Prison Insider du périmètre

et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à Prison Insider.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Prison Insider ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (29/02/2024). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Prison Insider et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 28/02/2022.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le/la consultant.e invité.e à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Prison Insider :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du/de la consultant.e (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en personnes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du/de la consultant.e :

- L'associé.e signataire du rapport doit être un.e expert-comptable diplômé.e et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le/la Consultant.e sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences des consultant.es	30%
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Expériences d'audit de structures ONG</i> 	15%
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Expérience dans l'audit de financement public</i> 	15%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/personne	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, Prison Insider se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidat.es présélectionné.es.

Prison Insider se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet Archipel et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par les prestataires.

De la même façon, tout document fourni par le/la prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 5 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Candidature Audit Financier Archipel », impérativement aux adresses suivantes : direction@prison-insider et admin@prison-insider .

Date limite d'envoi des candidatures : le 15/10/2023

XI. Annexes

XI.1 Budget du Projet

Dépenses

N° projet : Tranche 1 : 12 mois Tranche 2 : 24 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
Types de dépenses (en €)				
1- Immobilier, équipements technique et mobilier				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures				
- Dont équipements techniques et véhicules				
- Dont mobilier				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	0	0	0	0%
2- Achats et services extérieurs				
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Location de salle (Valorisation)	480	240	240	0,2%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
Fournitures liées aux activités	500	500	0	-
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	980	740	240	0%
3- Frais de services, d'études et de prestations externes				
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Développement informatique du site internet : formulaire remplissage automatique, moteur de recherche, module interactif multimédia.	19 500	6 500	13 000	7%
Gestion de projet de traduction et traductions facturées	21 420	6 300	15 120	7%
Traductions et relectures bénévoles (Valorisation)	12 000	3 000	9 000	4%
Etude sur l'impact de l'info sur le changement social (mise en place d'une démarche "approche Orienté Changement")	5 000	0	5 000	2%
Intervenants externes sur les formations et webinars	1 600	500	1 100	1%
- Dont évaluation externe				
Evaluation externe du projet	10 000	0	10 000	3%
- Dont audit externe				
Audit	5 000	0	5 000	2%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	74 520	16 300	58 220	25%
4- Frais de voyages et déplacement et de mission				
- Dont frais de voyages et déplacements				
frais de déplacement PI et OSC partenaires national	900	900	0	0%
frais de déplacement PI et OSC partenaires international	3 300	2 400	900	1%
- Dont frais de mission (y compris perdiem)				
Autres frais de mission Equipe et OSC partenaires	1 950	1 950	0	1%
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	6 150	5 250	900	2%
5-Ressources Humaines				
- Dont personnel en appui ponctuel				
Experts en appui ponctuel et bénévoles (valorisation)	11 900	3 967	7 933	4%
Personnels des OSC partenaires (valorisation)	26 357	8 786	17 571	9%
- Dont personnel siège dédié au projet (si directement impliqués dans les activités du projet et si option 10% ligne D)				
Personnel siège: tâches de production (coût annuel moyen TTC 24826)	50 380	16 793	33 587	17%
Personnel siège: tâches de diffusion (coût annuel moyen TTC 30136)	52 997	17 666	35 331	18%
Personnel siège: tâches de coordination (coût annuel moyen TTC 55 890)	36 456	12 152	24 304	12%
Sous total 5 - Ressources Humaines	178 090	59 364	118 726	59%
6- Fonds				
Sous total 6- Fonds	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	259 740	81 654	178 086	87%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	12 987	4 756	8 231	4%
C-Total coûts directs (A+B)	272 727	86 410	186 317	91%
D-Coûts indirects	27 273	9 895	17 378	9%
- soit 10% maximum de la ligne C	27 273	9 895	17 378	9%
- soit 12% maximum de la ligne C	0	0	0	0%
TOTAL GENERAL (C+D)	300 000	96 305	203 695	100%

P R I INSIDER S O N

Ressources

N° du projet : Tranche 1 : 12 mois Tranche 2 : 24 mois	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Etat des ressources (acquis/sollicité/à solliciter)
Origine des ressources (en €)		
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français		
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	180 000	Sollicité
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1		
Autres financements AFD (à détailler)		
Ministères - services centraux et déconcentrés (à détailler)		
FFEM (à détailler)		
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	180 000	
2 - Autres ressources mobilisées		
2.1 - Ressources d'origine privée		
Total des valorisations d'origine privée (cf tableau des valorisations)	50 737	Acquis
Fonds apportés par l'association	10 263	
Autres fonds privés (à détailler)		
Un monde par tous (UMPT)	15 000	Acquis
Fonds de dotation Barreau de Lyon / Barreau de Paris	14 000	A solliciter
...		
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	90 000	
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale		
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)		
Collectivités territoriales françaises (à détailler)		
Métropole de Lyon - Appel à projets internationaux	10 000	A solliciter
Région Rhone-Alpes	20 000	Sollicité
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	30 000	
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	120 000	
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	300 000	

Valorisations

Descriptif de la valorisation (Pour chaque valorisation = descriptif de la dépense valorisée + origine de la ressource)	Montant de la ressource valorisée (en €)	Montant de la dépense valorisée (en €)
Valorisations d'origine privée		
<i>Mise à disposition d'une salle pour rencontre</i>	480	480
Sous total	480	480
Valorisations d'origine publique		
<i>Exemple : Prêt d'une salle de réunion (Conseil général Ile de France)</i>		
Sous total	0	0
Bénévolat		
<i>Prestation Traductions et relectures bénévoles</i>	12 000	12 000
<i>Experts en appui ponctuel et bénévoles siège</i>	11 900	11 900
<i>Valorisation temps OSC partenaires</i>	26 357	26 357
Sous total	50 257	50 257
TOTAL GENERAL	50 737	50 737

XI.2 Liste de vérification audit financier

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du		

P R I
INSIDER
S O N

<p>budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.</p>		
<p>Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?</p>		
<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</p> <p>Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ? 		
<p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p>		

1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p>Conformité à la législation applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence 		

ont-ils été respectés ?		
<p>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p>Dépenses de personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p>Voyage et hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans 		

<p>la demande initiale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p>Les dépenses d'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p>Expertises externes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention? 		
<p>Taux de change</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de 		

P R I
INSIDER
S O N

<p>l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		
--	--	--

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		